

CREENDO PROPOSE À L'EXPORTATEUR DE **REFINANCER DES CRÉDITS FOURNISSEURS** DESTINÉS À L'EXPORTATION DE BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Qu'est-ce que le forfaiting ?

L'acheteur ne dispose pas toujours des moyens pour payer au comptant à la livraison, et il peut donc demander à l'exportateur de lui octroyer un crédit pour pouvoir étaler les paiements dans le temps. Le délai de paiement accordé par l'exportateur à son acheteur est une créance que nous appelons « crédit fournisseur ».

Par le biais du forfaiting (aussi appelé escompte sans recours), l'exportateur qui octroie ce type de crédit à son acheteur vend sa créance et les effets de commerce qui y sont liés (lettres de change ou billets à ordre) à Credendo.

Le forfaiting est un produit de refinancement pour un crédit fournisseur. L'objectif du forfaiting de Credendo est de soutenir les opportunités d'exportation des entreprises belges, en particulier des PME. Il offre un avantage compétitif aux exportateurs en termes d'accès et de conditions de refinancement.

Que propose Credendo à l'exportateur ?

Plus les délais de paiement accordés par l'exportateur à l'acheteur sont longs, plus l'exportateur s'expose au risque que l'acheteur n'honore pas ses obligations de paiement (risque de non-paiement).

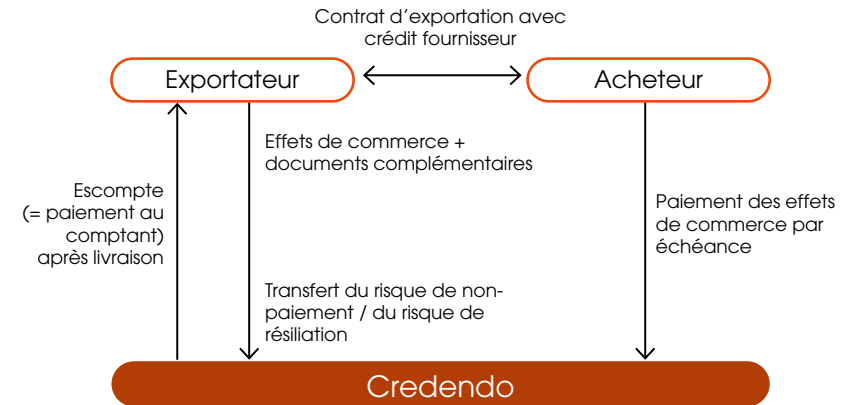
L'exportateur peut limiter ce risque en faisant escompter par Credendo les effets de commerce liés au crédit fournisseur octroyé.

Credendo rachète les effets de commerce à l'exportateur à un taux d'escompte prédéterminé.

L'exportateur est alors payé au comptant par Credendo après avoir satisfait à l'ensemble de ses obligations contractuelles. Credendo reprend le risque de non-paiement sous le crédit fournisseur.

En plus du forfaiting, l'exportateur peut s'assurer contre le risque d'une rupture du contrat commercial pendant la phase d'exécution (risque de résiliation).

Structure du forfaiting



Qui peut faire appel au forfaiting ?

Tout exportateur ayant signé un contrat d'exportation pour l'exportation de biens d'équipement, démontrant un lien avec la Belgique, peut faire appel à cette assurance et au refinancement de Credendo, sous réserve de certaines conditions formulées par l'OCDE.

Sous quelles conditions Credendo escompte-t-elle les effets de commerce ?

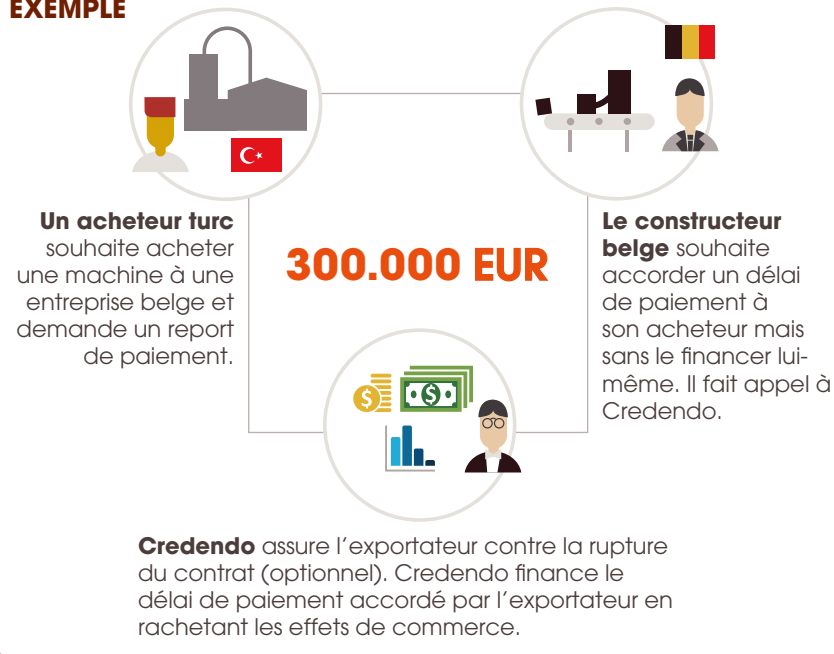
Les effets de commerce peuvent être escomptés par Credendo dans le cadre de contrats d'exportation de biens d'équipement qui ne nécessitent qu'un nombre limité de prestations, pour lesquels les conditions de paiement prévoient un crédit fournisseur portant sur maximum 85 % du montant total du contrat commercial, d'une valeur de 8 millions EUR maximum, et dont la durée se situe entre deux et cinq ans.

Credendo paie l'escompte sur présentation des effets de commerce, d'une copie des contrats, de la preuve du pouvoir de signature et de la confirmation de la livraison ou d'autres obligations éventuelles.

Que coûte le forfaiting ?

Les coûts sont calculés en appliquant le taux d'escompte du marché au montant du crédit octroyé. Ce taux d'intérêt est notamment fonction de la solvabilité de l'acheteur, du pays de destination et de la durée et devise de la transaction, et couvre la totalité des coûts de financement pour l'exportateur. Please contact Credendo if you would like a rate estimate for a specific transaction. No fee is payable for estimates.

EXEMPLE



N'hésitez pas à contacter Credendo si vous souhaitez obtenir une estimation de taux pour une affaire spécifique. Cette estimation est gratuite.

Pour plus d'informations :

E solutions@credendo.com
T +32 2 788 87 75
www.credendo.com

La dénomination Credendo renvoie à Credendo – Export Credit Agency, l'agence de crédit à l'exportation publique belge créée en 1939. Elle opère avec la garantie de l'État et dispose d'un rating AA de S&P Global.

LIGNE DU TEMPS

- 1. Avant le contrat**
1-2 Un exportateur peut à tout moment, pendant l'élaboration de son projet d'exportation, contacter Credendo pour obtenir des informations et des indications de prix concernant un crédit qu'il souhaite accorder.
- 2. Demande de forfaiting à Credendo**
L'exportateur informe Credendo du contrat commercial qu'il est en train de négocier avec son acheteur. L'exportateur complète un formulaire de demande de forfaiting.
- 3. Engagement de Credendo**
Après analyse et si la décision est positive, Credendo confirme la possibilité d'accorder le forfaiting. Cela se concrétise par l'envoi d'une convention de forfaiting signée.
- 4. Signature des documents contractuels**
L'exportateur et l'acheteur signent leur contrat commercial dans lequel les conditions du financement sont également fixées. En contrepartie du crédit accordé, l'acheteur doit remettre à l'exportateur les effets de commerce signés (lettres de change ou billets à ordre). Credendo assure le risque de résiliation sur demande.
- 5. Livraison des équipements et financement**
L'exportateur livre les équipements selon les termes du contrat commercial et fournit les documents nécessaires à Credendo. Après vérification, Credendo rachète les effets de commerce à l'exportateur et lui paie la valeur de ceux-ci moins les frais d'escompte.
- 6. Remboursement du crédit**
L'acheteur rembourse les effets de commerce aux échéances prévues. Credendo encaisse ceux-ci en les présentant à la banque de l'acheteur via sa propre banque. Credendo supporte l'intégralité du risque de non-paiement sous le crédit.
- 7. Indemnisation**
S'il y a résiliation du contrat pendant la phase d'exécution mais qu'une assurance contre le risque de résiliation avait été souscrite, Credendo verse une indemnité à l'exportateur.